

Formation professionnelle : déclaration fiscale 2483 ; tableau de bord de la formation professionnelle

Accès aux versions 2013 de l'application Ucanss 2483 et du tableau de bord de la formation professionnelle ; assistance mise à disposition par l'Ucanss

Déclaration fiscale 2483	<p>La version de la déclaration 2483 relative à l'année 2012 adressée à l'administration fiscale est à enregistrer sur www.ucanss.fr le 3 mai 2013 au plus tard (le 20 mars au plus tard dans le cas des organismes de la branche Recouvrement).</p> <p>L'aide mise à la disposition des services de formation des organismes par l'Ucanss comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- la version 2013 de l'application Ucanss 2483 permettant l'édition et la rédaction assistée de la déclaration accessible (1) sur http://extranet.ucanss.fr/portail dans la partie Applications/Régime général/Déclaration fiscale 2483 ;- un guide pratique accessible dans l'application Ucanss 2483 ;- une assistance individualisée gratuite sur demande adressée par courriel à defi2483@ucanss.fr ;- une journée de présentation de l'application Ucanss 2483 et de la déclaration 2483 animée par l'Ucanss le 22 mars 2013 à Strasbourg (2) ;- une journée d'approfondissement sur la participation de l'employeur au développement de la formation professionnelle continue retracée dans la déclaration fiscale (date et lieu non fixés). <p>(1) sur demande (dans le cas notamment où vous avez oublié votre mot de passe) d'un code d'accès adressée à defi2483@ucanss.fr.</p> <p>(2) les demandes pour une information sur le contenu des sessions sont à adresser à defi2483@ucanss.fr et l'inscription à l'une des journées à jeanne-claire.bauer@cirfe67.fr.</p>
Tableau de bord de la formation professionnelle	<p>Le tableau de bord de la formation professionnelle est à télécharger en accès libre sur http://extranet.ucanss.fr/portail dans la partie Applications/Régime général/Tableau de bord formation saisie.</p> <p>Il est à renvoyer renseigné à retour@ucanss.fr le 15 avril 2013 au plus tard.</p> <p>L'aide mise à la disposition des services de formation des organismes par l'Ucanss comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- une notice explicative téléchargeable avec le tableau de bord ;- une assistance individualisée par courriel adressé à sostbfp@ucanss.fr.